



17. Portrait du bassin versant Magpie

Secteur d'étude : Minganie	
Superficie du bassin versant : 7 650 km ²	
Pourcentage du bassin versant dans chaque MRC et municipalité	
MRC Sept-Rivières	13,7 %
Territoire non organisé de Rivière-Nipissis	13,7 %
MRC Minganie	86,3 %
Territoire non organisé de Lac-Jérôme	84,8 %
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	1,5 %
Enjeux : conflit possible à long terme entre le développement du potentiel hydroélectrique prévu par Hydro-Québec, la désignation d'un statut permanent de protection par le MDDEP et l'usage récréatif de la rivière	

17.1. Description du territoire

17.1.1. Localisation – carte 1

Localisé à l'ouest du secteur d'étude de la Minganie, le bassin versant Magpie est bordé au nord par le bassin versant du fleuve Churchill, à l'est par le bassin versant Saint-Jean et à l'ouest par les bassins versants Jupitagon, au Tonnerre, Sheldrake, Manitou et Moisie (respectivement du sud vers le nord). Il couvre une surface de 7 650 km². Son principal cours d'eau, la rivière Magpie, se déverse dans le golfe du Saint-Laurent à la position 50°19'11" N et 64°27'32" O, dans la municipalité de Rivière-Saint-Jean, à 4 km à l'est du village de Magpie et à 10 km à l'ouest du village de Rivière-Saint-Jean.

17.1.2. Territoire naturel – carte 2

17.1.2.1. Sol et sous-sol

La zone de la plaine côtière, en bordure du golfe du Saint-Laurent, est d'environ 5 km de large (Archambault, 2002). Après une zone plus abrupte dans le premier kilomètre à partir du littoral, elle s'élève graduellement vers l'amont jusqu'à 100 m d'altitude. Ensuite, la zone du piémont de 25 km de large, élève le terrain vers le nord jusqu'à 300 m d'altitude (Archambault, 2002). Le relief y est constitué de collines rocheuses arrondies aux flancs rarement abrupts. La zone du contrefort qui culmine à 850 m d'altitude, s'étend ensuite sur environ 100 km vers l'amont et représente environ la moitié du bassin versant (Archambault, 2002). Cette zone présente des dénivellations de 300 à 600 m et des vallées très encaissées. Finalement, l'autre moitié du bassin versant est situé sur le plateau laurentien au nord (Archambault, 2002). L'altitude y varie entre 600 et 800 m et le relief y est moins accidenté et plus onduleux. On y retrouve néanmoins les deux massifs les plus élevés du territoire culminant à 994 m. Le premier est situé dans la partie centrale du bassin versant, à l'est de la rivière Fréchette, alors que le deuxième est situé au centre-nord.

Le sous-sol du bassin versant est composé à 75 % d'un massif anorthositique et à moindre échelle d'une bande de gneiss gris, d'un secteur de gabbro, pyroxénite et troctolite, de même que divers autres types de roches magmatiques plus ou moins métamorphisées (Archambault, 2002). Le socle rocheux est recouvert d'une nappe de till continue de plus de 1 m d'épaisseur dans le secteur du plateau laurentien, à l'exception des massifs de plus de 800 m d'altitude caractérisés par l'absence de dépôts glaciaires. Le till de fond diminue en épaisseur vers l'aval dans les secteurs du contrefort et du piémont et devient discontinu. On retrouve des dépôts fluvioglaciaires dans les vallées alluviales et celles-ci contiennent quelques eskers, surtout dans la partie nord du bassin versant. La plaine côtière est quant à elle caractérisée par la régression et la transgression de la mer de Goldthwait ayant laissé une grande quantité de sédiments argileux et limoneux marins recouverts par des sédiments sableux deltaïques.

17.1.2.2. Eau

Le bassin versant est de forme allongée avec un axe nord-nord-ouest/sud-sud-est d'environ 225 km de long. Il est modérément étroit dans sa partie amont, variant entre 20 et 30 km de large, s'élargit jusqu'à plus de 50 km dans la partie médiane et se rétrécit vers l'aval pour devenir très étroit, entre 3 et 10 km, dans les derniers 30 km. Le réseau hydrographique est généralement de type angulaire sur tout le bassin versant, puisque les cours d'eau empruntent le riche réseau de fractures de l'assise rocheuse peu altérable et présentent des segments en ligne droite bifurquant abruptement à angle droit. Le type dendritique est aussi parfois constaté.

En amont, dans le plateau laurentien, les nombreux cours d'eau présentent un style fluvial à méandres avec une très faible dénivellation. Le secteur est particulier, compte tenu de l'ampleur des méandres et des nombreux méandres abandonnés. Au centre, dans la zone du contrefort, le style fluvial devient surtout rectiligne, les rivières s'écoulant dans les anciennes vallées encaissées en « V ». Les cours d'eau y ont des pentes fortes et les versants peuvent atteindre 300 à 500 m de hauteur (Archambault, 2002). Au niveau du lac Magpie, la vallée est toujours encaissée avec des flancs allant jusqu'à 500 m de haut, mais elle est beaucoup plus large (1 à 3 km) avec un profil en « U » caractéristique des vallées glaciaires. En aval du lac, la rivière Magpie présente toujours un style fluvial rectiligne avec une pente assez forte et un relief accidenté causant de nombreux chutes et rapides. L'embouchure constitue un estuaire de 500 m de long sur 300 m de large et n'est caractérisé par aucun delta ou flèche littorale (Archambault, 2002).

La rivière Magpie, aussi désignée sous le nom de rivière à la Pie, parcourt une distance de 290 km du nord au sud avec un dénivelé de 610 m. Trois stations de jaugeage ont effectué des relevés sporadiques de débit depuis 1946 dans la section aval de la rivière. Celle à la décharge du lac Magpie est en opération continue depuis 1978. La superficie du territoire dont l'eau s'écoule à cette station est de 7 118 km² et correspond à 95 % de la totalité du bassin versant Magpie. Le débit moyen annuel y est estimé à 163 m³/s, le débit moyen de crue à 362 m³/s et le débit moyen d'étiage à 41 m³/s. À l'embouchure de la rivière, le débit moyen annuel est estimé à 191 m³/s, le débit moyen de crue à 419 m³/s et le débit moyen d'étiage à 49 m³/s. De nombreuses chutes se retrouvent dans la section aval de la rivière Magpie, telles que celles localisés aux kilomètres 1, 3, 5 et 7 à partir de l'embouchure (Genivar S.E.C., 2008).

Un tributaire important, la rivière Magpie Ouest, rejoint la rivière Magpie à environ 100 km de son embouchure au golfe du Saint-Laurent. Ce tributaire draine près de la moitié du bassin versant, plus précisément les parties nord et centre-ouest. D'autres tributaires de moindre importance tels que les rivières Magpie Est, Fréchette, Vital et Go, se situent à l'amont du bassin versant.

Trois plans d'eau d'importance sont présents sur le bassin versant. Le lac Magpie, situé au centre-sud du bassin, couvre une superficie de 111 km² et présente une forme extrêmement allongée dans l'axe nord/sud (près de 75 km de long pour une largeur oscillant entre 1 et 2 km). La rivière Magpie y a inondé la vallée glaciaire relativement profonde (profondeur maximale du lac de 290 m) et aux flancs abrupts (Archambault, 2002). La rivière Magpie Ouest se déverse dans la section médiane du lac. Les lacs Fournier et Éric de forme irrégulière, situés au nord-ouest du bassin versant, ont une aire respective de 49,2 et 32,1 km². Au total, les plans d'eau occupent 9,30 % de la surface du bassin versant.

Les milieux humides représentent 1,18 % de la superficie du bassin versant. Ceux-ci se retrouvent majoritairement sur le plateau laurentien, où le relief ondulé contribue au développement de tourbières minérotrophes (Archambault, 2002). La plaine côtière contient quant à elle quelques tourbières ombrotrophes. Les milieux humides sont plutôt rares et de faible superficie dans les secteurs du piémont et du contrefort, puisque le relief accidenté comprend peu de surfaces planes propices à leur développement.

Certains paramètres de qualité de l'eau mesurés durant les saisons de croissance végétale de 1981 à 1985 à l'aval de la rivière Magpie (au niveau du pont de la route 138) ont permis d'estimer un indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) de l'eau de la rivière pour cette période. Un IQBP de 91, correspondant à une eau de qualité « bonne », est obtenu en se basant sur les six paramètres disponibles suivants : concentration de matières en suspension, concentration d'azote ammoniacal, concentration de nitrites-nitrates, concentration de phosphore total, saturation en oxygène dissous et turbidité. Les mêmes six paramètres ont aussi été mesurés pour le lac Constantin (petit lac de 59,1 ha localisé à 12 km au sud-sud-est du lac Fournier) durant les saisons de croissance végétale de 1980 à 1984. Un IQBP de 92, correspondant à une eau de qualité « bonne », est aussi obtenu pour ce lac. Les mesures du pH (médiane de 6,5 pour la rivière et 6,3 pour le lac) ont été omises dans l'estimation des IQBP, puisque l'écoulement de l'eau sur la roche cristalline du bouclier canadien et le lessivage des acides humiques des sols podzolisés la rendent naturellement acide. Les mesures de phosphore total permettent aussi d'estimer le niveau trophique du lac Constantin à la classe « oligotrophe » pour la période indiquée précédemment. La transparence normalement utilisée pour ce classement a été omise, puisque qu'elle est naturellement faible dans la région de la Côte-Nord, en conséquence du lessivage des acides humiques des sols podzolisés et des fortes concentrations de carbone organique dissous provenant des tourbières.

La station météorologique de Rivière-Saint-Jean, opérée par le MDDELCC et localisée à 10 km à l'est de l'embouchure de la rivière Magpie, indique une température moyenne annuelle de 1,4 °C et des précipitations moyennes annuelles de 1 094 mm. La station météorologique du Poste Montagnais, opérée par Environnement Canada et localisée le long du chemin de fer QNS&L à l'extrémité nord du bassin versant Magpie, indique une température moyenne annuelle de -3,9 °C et des précipitations moyennes annuelles de 790 mm. La modélisation climatique illustre que la température moyenne annuelle diminue alors que l'altitude et la latitude augmentent, passant de 3 °C en bordure du golfe du Saint-Laurent à -3 °C au nord du bassin versant. Les précipitations moyennes annuelles diminuent généralement selon le même axe, passant de 1 300 mm en bord de mer à 900 mm au nord, à l'exception des vallées importantes moins pluvieuses.

17.1.2.3. Flore et faune

Le couvert forestier du bassin versant Magpie est dominé par des essences résineuses d'épinettes noires et de sapins (Archambault, 2002). La sapinière à épinette noire se retrouve sur la plaine côtière et certains secteurs à l'ouest du bassin versant. La pessière noire à sapin et mousse se retrouve pour sa part

dans tous les autres secteurs du bassin versant et constitue le seul type de forêt dans la zone du piémont et le début du contrefort. On retrouve aussi des pessières noires à mousse dans le contrefort et le plateau laurentien. La toundra alpine domine sur les plus hauts massifs. La récolte forestière n'ayant presque jamais été pratiquée sur le bassin versant, les principales perturbations y ont été de causes naturelles telles que les feux de forêt, les épidémies d'insectes et les chablis (Archambault, 2002). Une importante infestation d'arpenteuse de la pruche a d'ailleurs touché la région à la fin des années 1990 et début 2000, causant une défoliation substantielle des sapins.

Seuls les 500 premiers mètres à l'aval de la rivière Magpie sont reconnus comme rivière à saumon, car le saumon atlantique (*Salmo salar*) ne peut remonter la première chute de 7 m de hauteur au niveau du barrage hydroélectrique. De toute manière, le lit souvent rocheux de la rivière Magpie semble peu favorable au potentiel salmonicole à l'amont de cet obstacle (Archambault, 2002). Dans le lac Magpie, l'ichtyofaune recensée est caractérisée, par ordre d'abondance, par le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*), le meunier rouge (*Catostomus catostomus*), le meunier noir (*Catostomus commersoni*), le touladi (*Salvelinus namaycush*), le grand brochet (*Esox lucius*), l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), la ouananiche (*Salmo salar ouananiche*) et la lotte (*Lota lota*) (Archambault, 2002). En rivière, l'omble de fontaine, la lotte et l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) sont les espèces dominantes. L'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) est susceptible d'y être observé.

17.1.3. Géographie humaine – carte 3

17.1.3.1. Occupation du territoire

Le bassin versant chevauche la municipalité de Rivière-Saint-Jean et le TNO de Lac Jérôme de la MRC Minganie et le TNO de la Rivière-Nipissis de la MRC Sept-Rivières. Le bassin versant ne contient aucun centre urbain, le village de Magpie étant situé à 4 km à l'ouest de l'embouchure de la rivière.

Deux grandes affectations du territoire se retrouvent sur le bassin versant : une aire d'affectation forestière couvrant pratiquement tout le territoire (99,8 %) et une aire d'affectation de conservation couvrant 0,24 % du territoire. L'aire de conservation correspond à la rivière à saumon, un site faunique de la MRC Minganie. Aucune zone de contrainte à l'aménagement du territoire n'est identifiée dans le bassin versant.

Le bassin versant abrite 16 baux de villégiature délivrés pour des fins personnelles, répartis jusqu'à son extrême nord.

17.1.3.2. Aires de conservation et de gestion

La réserve de biodiversité projetée du massif des lacs Belmont et Magpie (catégorie UICN III) occupe depuis 2003 une superficie totale de 1 575 km². La réserve chevauche la ligne de partage des eaux avec le fleuve Churchill et 1 466 km² sont localisés dans le bassin versant Magpie. Cette réserve créée dans le but de protéger des milieux naturels représentatifs de la région naturelle du massif du lac Magpie (MDDEP, 2008), débute au sud du lac Magpie et s'élargit considérablement vers le nord jusqu'à la frontière du Labrador. Deux refuges biologiques (catégorie UICN IV), 09551R028 et 09551R018, sous la gestion du MRN, protègent depuis 2008 de petites aires à l'est du bassin versant. Les aires protégées couvrent au total 19,2 % du territoire du bassin versant. L'aire de concentration d'oiseaux aquatiques des

Cayes de la Rivière Magpie borde la côte du golfe du Saint-Laurent à l'embouchure de la rivière, mais n'est pas incluse dans l'emprise du territoire terrestre.

Parcs Canada évalue la possibilité de créer un parc national couvrant la totalité de l'aire d'un bassin versant d'intérêt situé entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre. Parmi les territoires étudiés, il a été recommandé de privilégier le bassin versant Manitou, suivi du bassin versant Mingan, puis du bassin versant Magpie (Archambault, 2002).

Le territoire du bassin versant se trouve en totalité dans la réserve à castor de Saguenay.

17.2. Interactions des activités humaines avec l'eau – carte 4

17.2.1. Activités économiques

17.2.1.1. Secteur minier

Il n'y a aucune exploitation de minerai sur le bassin versant. Toutefois, on dénombre 91 claims actifs répartis au centre et au nord du bassin versant et couvrant 0,60 % du territoire. Le potentiel minier du secteur est caractérisé par un indice de minerai intéressant ayant été découvert au centre du bassin versant près de la rivière Mingan-Ouest et contenant une forte teneur en zinc (7,26 %) et en plomb (4,93 %) (Archambault, 2002).

Deux sites d'exploitation de substances minérales de surface sont localisés à l'aval du bassin versant. Carrière Polycor Inc. est située sur la rive ouest de la rivière Magpie. Pavage du Golfe Inc. possède un bail non exclusif pour exploiter une gravière située sur la rive est de la rivière, près du lac Beleney, situé dans la ZRC voisine.

17.2.1.2. Secteur forestier

L'UAF n°095-51 couvre 7,23 % du territoire notamment au sud-est du bassin versant Magpie. Aucune information sur l'historique ou la réalisation de travaux forestiers n'a été trouvée. Toutefois, les chemins forestiers sont peu nombreux et limités à la bande entre la route 138 et la ligne de transmission électrique. L'historique de drave sur la rivière est inconnu, mais semble peu probable, compte tenu des nombreux rapides qui auraient rendu le flottage ardu.

17.2.1.3. Secteur énergétique

Un barrage et une minicentrale sont en opération sur la rivière Magpie. La Société en commandite Magpie, dans laquelle la MRC Minganie détient 30 % des parts, a mis en service en octobre 2007 sa minicentrale hydroélectrique située à 500 m de l'embouchure. Celle-ci est bâtie sur le site de l'ancienne centrale d'Hydro-Québec construite en 1961 et inactive depuis 1989. Cette nouvelle centrale au fil de l'eau, exploitée par Hydroméga Services Inc., a une puissance de 40,6 MW et dispose d'une hauteur de chute de 21,25 m. Les promoteurs ont démolé la vieille centrale et son poste de transformateurs et ont fait un nouvel aménagement incluant un barrage à crête déversante au droit du barrage actuel, une digue de fermeture en rive droite et une autre en rive gauche, un canal d'amenée, une prise d'eau, une centrale en rive gauche, un canal de fuite et un poste de départ. Hydro-Québec s'est chargé de construire une ligne de transport d'électricité à 161 kV d'une longueur d'environ 500 m vers une ligne de transport déjà existante à proximité. Le coût total du projet est estimé à 75 millions (Hydroméga, 2011).

Le bief amont de 1 900 m de long doit rehausser le niveau de l'eau de 9 m, augmentant ainsi la surface du plan d'eau de 11,2 ha. Ceci doit provoquer l'inondation de spectaculaires rapides s'étalant sur 250 m au pied de la deuxième chute en amont du barrage. La bande riveraine inondée aura une largeur moyenne de 29,4 m et sera complètement déboisée. Le projet prévoit le maintien d'un débit écologique de 3 m³/s, de même qu'un débit esthétique de 25 m³/s le jour en saison touristique estivale. L'eau amenée vers la centrale sera restituée à la rivière par un canal de fuite situé à 150 m en aval du barrage. Une perte d'usage significative pour les rafteurs a résulté de l'ennoiement des rapides au pied de la deuxième chute, en contrepartie d'un accès plus facile à l'amont de celle-ci pour les canoteurs, les kayakistes et les pêcheurs (BAPE, 2004).

Les promoteurs proposent d'aménager des abris pour les jeunes ombles de fontaine afin de compenser la perte des écotones riverains. De plus, ils évaluent un gain de superficie d'habitat pondéré de 15,2 ha pour les ombles de fontaine adultes. De nouvelles frayères seront aussi aménagées entre le barrage et la deuxième chute. Une passe migratoire pour l'anguille d'Amérique sera également construite, ainsi qu'une barrière physique de type grillage ou persienne afin de maximaliser l'efficacité de la dévalaison.

Outre la centrale existante, la rivière possède plusieurs sites de potentiels supérieurs à 50 MW déjà ciblés par Hydro-Québec qui compte développer au-delà de l'horizon 2015 un total de 850 MW sur la rivière Magpie (Hydro-Québec, 2009).

17.2.1.4. Secteur agricole

Une production de bleuets nains frôle la ligne de partage des eaux entre le bassin versant Magpie et la ZRC Le Grand Ruisseau (Grenon, 2011). Toutefois, la superficie exploitée apparaît hors du bassin versant Magpie sur l'imagerie satellitaire (Google Earth, 2011).

17.2.1.5. Secteur manufacturier

Il n'y a pas d'activités industrielles manufacturières sur le bassin versant.

17.2.1.6. Secteur récréotouristique

Le bassin versant comporte une pourvoirie sans droits exclusifs, la Pourvoirie du Lac Magpie, qui possède des installations et concentre ses activités de chasse et de pêche sur le lac du même nom.

Plusieurs entreprises spécialisées offrent des descentes organisées en rafting sur cette rivière d'excellente réputation, mais uniquement sur réservation (Earth River, 2012; Centre d'aventure Mattawin, 2012; Esprit, 2012; Boreal River, 2012). Une rampe de mise à l'eau a été construite à proximité du nouveau barrage afin d'accommoder les canoteurs (BAPE, 2004).

17.2.1.7. Alimentation en eau

Une prise d'alimentation d'eau de surface de la Pourvoirie du Lac Magpie est présente à l'exutoire du lac Magpie.

17.2.1.8. Rejets d'effluents

Les effluents produits et leur traitement ne sont documentés pour aucun acteur du secteur économique.

17.2.2. Services municipaux et régionaux

17.2.2.1. Voies de communication

La route 138 enjambe la rivière Magpie à son embouchure et traverse le bassin versant sur seulement 80 m. Le chemin de fer QNS&L reliant Sept-Îles à Emeril traverse dans un axe nord/sud l'extrémité nord-ouest du bassin versant sur 35 km. À l'endroit où le chemin de fer traverse la rivière Magpie Ouest, un arrêt ferroviaire sert entre autres comme point de départ pour la descente de la rivière en canot. Trois lignes de transmissions électriques sont présentes sur le bassin versant. La première relie les municipalités sur la côte du golfe et elle traverse le bassin versant perpendiculairement sur une courte distance. Une autre ligne, acheminant l'électricité depuis Churchill Falls, longe le chemin de fer. Finalement, une ligne alimentant la ville de Fermont débute au Poste de transformation des Montagnais et se dirige vers le nord-ouest.

17.2.2.2. Gestion des matières résiduelles

Un lieu d'enfouissement en territoire isolé recensé actif est situé au Poste des Montagnais. Au même site, un dépôt en tranchées et un dépôt de matériaux secs sont recensés inactifs. Finalement, au sud du bassin versant se trouve l'ancien dépot municipal à ciel ouvert de Magpie.

17.2.2.3. Alimentation en eau potable

Il n'y a pas de prises d'eau du secteur municipal recensées sur le bassin versant.

17.2.2.4. Rejets d'effluents urbains

Il n'y a pas de rejets d'effluents du secteur municipal recensés sur le bassin versant.

17.2.3. Activités individuelles

17.2.3.1. Usages récréatifs

Le bassin versant abrite 16 baux de villégiature délivrés pour des fins personnelles de villégiature ou de construction d'un abri sommaire en forêt répartis sur tout.

La réputation internationale de la rivière Magpie pour le canot et le rafting est bien établie. La beauté de ses paysages combinée à la qualité de ses rapides en fait une des dix meilleures rivières au monde pour le rafting et en Amérique du Nord pour le canot, selon le National Geographic et le magazine Canoe, respectivement. De plus, la voie ferrée à l'amont et le lac Magpie à l'aval donnent deux points d'accès faciles à la rivière. Toutefois, les sites de camping sont rares et les sentiers de portage difficiles à l'amont du bassin versant, mais ces aspects s'améliorent à l'aval du lac Magpie (FQCK, 2000).

Un sentier de randonnée remonte la rivière sur 18 km depuis la route 138 et permet d'observer cinq chutes (Archambault, 2002).

Les promoteurs du barrage hydroélectrique ont aménagé une rampe de mise à l'eau dans le bief amont, de même qu'un sentier d'accès jusqu'au stationnement en bordure de la route 138. L'accès est ainsi facilité pour les adeptes d'activités de plein air telles que le canot, le kayak, la pêche et l'ornithologie. De plus, un parc récréotouristique avec un sentier de randonnée, un belvédère, une passerelle au-dessus d'un bras de la rivière, une aire d'interprétation et un kiosque d'accueil ont été édifiés.

17.2.3.2. Alimentation en eau potable

Il n'y a pas de prises d'eau individuelles domestiques recensées sur le bassin versant.

17.2.3.3. Rejets d'eaux usées

Le traitement des eaux usées effectué par les campeurs et les propriétaires de chalets et campement n'est pas documenté.

17.2.4. Autres sources de pollution diffuse

Un terrain contaminé est situé au Poste des Montagnais. Il s'agit d'une contamination du sol par des huiles usées présente depuis 1986.

17.3. Bilan des enjeux et aspects à investiguer

Le plus grand enjeu présent sur le bassin versant Magpie concerne le conflit entre le développement des usages hydroélectriques, récréatif et de conservation. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2004) a conclu que le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Magpie bénéficiait d'un accueil favorable auprès de la population de la Minganie en raison de ses retombées économiques locales et régionales. Toutefois, compte tenu du fort potentiel récréotouristique de la rivière et pour en assurer une mise en valeur durable, il est recommandé que le développement hydroélectrique soit limité au projet de la mini-centrale au site du barrage déjà existant. Deux rapports du BAPE ont recommandé l'obtention d'un statut légal de protection à la section de la rivière entre l'exutoire du lac Magpie et la troisième chute (BAPE, 2004; BAPE, 2007). Or, Hydro-Québec a déjà inscrit la rivière à son plan stratégique et prévoit en développer le potentiel hydroélectrique après 2015 (Hydro-Québec, 2009). Malgré une recommandation favorable du BAPE (2007), la réserve de biodiversité projetée n'a toujours pas reçu de statut permanent de protection.

17.4. Recherches effectuées

17.4.1. Connaissances ethnoculturelles

Entrevue avec la municipalité de Rivière-Saint-Jean.

Entrevue au kiosque touristique d'accueil de la MRC Minganie.

Visite du site de la mini-centrale.

17.4.2. Collaborateurs

Aucun acteur communautaire n'a participé à la réalisation de cette fiche.

17.4.3. Données manquantes

Effet de la réfection de la centrale sur la pratique du canot, kayak et rafting.

Conséquences de la réfection et des mesures de compensation sur la faune aquatique.

17.5. Références bibliographiques

- Archambault, S. (2002). Région naturelle n°20 « les Hautes-terres boréales laurentiennes » Synthèse des connaissances et analyse comparative de trois sites d'intérêt : rivières Manitou, Magpie et Mingan. Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien. Agence Parcs Canada.
- Boreal River (2012). "Magpie River Adventure." Consulté le 2012-03-20, au <http://borealriver.com/index.php/magpie-river-adventure/?lang=fr>.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2004). Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie. Rapport d'enquête et d'audience publique 198. Gouvernement du Québec. Rapport remis à Monsieur Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape198.pdf>.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2007). Projets de réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, des buttes du lac aux Sauterelles, des basses collines du lac Guernesé et des collines de Brador. Rapport d'enquête et d'audience publique 236. Gouvernement du Québec. Rapport remis à Monsieur Claude Béchar, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape236.pdf>.
- Centre d'aventure Mattawin (2012). "Expéditions>Rafting>Rivière Magpie." Consulté le 2012-03-20, au <http://www.centredaventuremattawin.com/francais/expeditions/rafting/rivieremagpie/>.
- Earth River (2012). "Magpie Trip Facts." Consulté le 2012-03-20, au <http://www.earthriver.com/index.php/expeditions/other-trips/magpie-quebec>.
- Esprit (2012). "Magpie River: Paddling for Preservation." Consulté le 2012-03-20, au http://www.whitewater.ca/whitewater_rafting_expedition_rivers.html.
- Fédération québécoise du canot et du kayak (2000). Guide des parcours canotables du Québec. Tome II. Nord du fleuve Saint-Laurent excluant le bassin de l'Outaouais, Boucherville, Broquet.
- Genivar S.E.C. (2008). Étude de mise en valeur des rivières - phase I : MRC de la Minganie. Rapport remis à la MRC Minganie.
- Google Earth (2011). version 6.1.0.5001. <http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html>.
- Grenon, G. (2011). Zone agricole vs bassin versant Duplessis. Courriel reçu par P. Bourdon le 2011-06-07.
- Hydro-Québec (2009). Plan stratégique 2009-2013. http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan_strategique/pdf/plan-strategique-2009-2013.pdf.
- Hydroméga (2011). "Centrale Magpie." Consulté le 2012-03-20, au <http://www.hydromega.com/sites-de-production/centrale-magpie.aspx>.
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (2008). Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve de biodiversité projetée du massif des lacs Belmont et Magpie. Gouvernement du Québec.

